



SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025 DE 9 H 00 à 11 H 00

DELIBERATION N° 2025 – 29

Objet : Délibération sur l'Avenant n°2 au marché Médias Pass Pass N°2022-01.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Frédéric LETURQUE, Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILLEN PEUVION (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Arnaud DE RIGNÉ, Mr Thomas HUTIN (avec le pouvoir de Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Christophe PILCH, Mr Claude HEGO, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Benoît ROUSSEL (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Dominique FERNANDE, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Pascal DEMONT, Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pourvoir de Christian FOURCROY), Mr Etienne PERIN (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Philippe CARTON, Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Grégoire FRANCKE (avec le pouvoir de Jean – Claude THOREZ), Mr Benoît WASCAT, Mr Hervé NAGLIK, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Jean – Pierre LOCQUET, Jean – Claude RENAUX.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Adrien NAVÉ, Mme Héloïse DHALLUIN , Mr Sébastien LEPRÉTRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSSET, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Grégory BARTHOLOMEUS Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Julien QUENNESSON, Mr Christian FOURCROY, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Christian LEROY, Mr Claude VERGEOT, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS, Mr Antony GAUTIER, Mr Alain GEST.

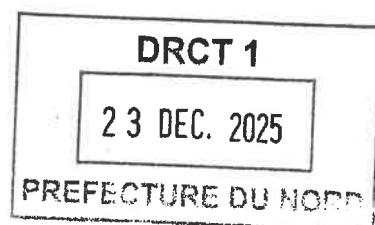
Secrétaire de séance : Monsieur Eric DONNAY.

Votes Pour : UNANIMITÉ

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0



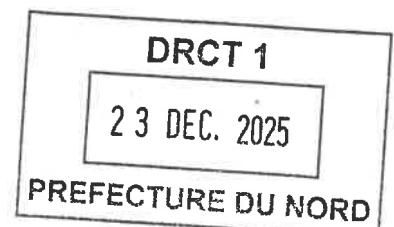
SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

DE 09 H 00 à 11 H 00 EN VISIO

DÉLIBÉRATION N° 2025 – 29

Objet : Avenant n°2 au marché Médias Pass Pass N°2022-01.



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, réuni, le 10 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France et le dernier Arrêté préfectoral de décembre 2025

Vu le Budget primitif adopté le 13 mars 2025 et l'ensemble des décisions budgétaires adoptées à ce jour,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026;

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la livraison de la Centrale Pass Pass « Dispositif fédérateur d'information voyageurs et billettique du Nord – Pas de Calais – centrale SMIIRT » et la clôture du marché n°2015-83 le 3 mai 2023,

Vu le marché 2022 - 001 MEDIA PASS PASS relatif au maintien en conditions opérationnelles et au renouvellement des médias Pass Pass et du calculateur d'itinéraires de la Centrale Pass Pass, attribué le 16 décembre 2022,

Vu l'avenant n°1 au marché 2022-001 MEDIA PASS PASS portant sur la création d'un nouveau référentiel des mobilités validé par la Commission d'Appel d'Offres du 09 février 2024, puis par la délibération 2024-009 du 22 février 2024,

CONSIDÉRANT

- Le renouvellement du site Web et les développements nécessaires, tels que prévus au marché 2022-001 MEDIA PASS PASS et démarrés en novembre 2024 pour une livraison attendue en 2025 ;
- La nécessité de mener les développements nécessaires à la mise en service du nouveau site web dans des environnements de pré-production et de production opérationnels sans maintenance logicielle, pour la recette préalable à la Vérification d'Aptitude ;
- Les fonctionnalités complémentaires précisées au BPU et notamment la famille de prix B.2 relative au développement du site web et de l'Appli mobile et à leur mise en œuvre ;
- La nécessité de créer un prix nouveau correspondant à cette mise en œuvre du Site Web en environnement opérationnel de pré-production sans maintenance logicielle ;

- L'avenant n°2 tel que soumis à la présente délibération, relatif à la création de prix nouveaux sans modification du prix estimatif ni du prix maximal du marché n°2022-01

DÉCIDE

- D'approuver l'avenant n°2 au marché Médias Pass Pass n°2022-01 sans modification du prix du marché,
- De valider le nouveau BPU actualisé selon les termes de l'avenant n°2

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président,

Christophe COULON

Annexes :

- Avenant n° 2
- Nouveau BPU actualisé

MARCHE MEDIAS PASS PASS : MAINTIEN EN EN CONDITIONS OPERATIONNELLES ET RENOUVELLEMENT DES MEDIAS PASS PASS ET DU CALCULATEUR D'ITINERAIRES

Bordereau des Prix Unitaires (BPU) (Série de postes Bx)					
N° de prix	Désignation	Prix unitaires			
		Unité	Montant (euros HT)		
B.1	Maintien en conditions opérationnelles des médias Pass Pass - Maintenance évolutive (\$5.4.2 CCTP)				
B.1.1	Rattachement d'un support à un compte	forfait	22 590,00 €		
B.1.2	Remplacement de l'outil de suivi statistique des usages	forfait	10 785,00 €		
B.1.3	Mise à jour logicielle Drupal 7 à 10	forfait	44 860,00 €		
B.1.4	Autonomie du gestionnaire Pass Pass	forfait	12 455,00 €		
B.2	Fonctionnalités complémentaires au forfait de base Les prestations ci-dessous intègrent : - par défaut toutes les prestations forfaitaires permettant leur mise en œuvre : conception, développements/paramétrages, formations, recettes, mise en service, réversibilité, documentation, gestion de projet, formations, ... (abrégié en "mise en œuvre", le cas échéant) - lorsque cela est mentionné "fonctionnement", les prestations permettant l'hébergement, l'Exploitation Technique et la Maintenance à compter de la mise en service (acceptation VA) de la fonctionnalité ou de l'outil. Autrement, ces coûts complémentaires ne sont pas admis				
B.2.1	Traduction des médias Pass Pass dans une autre langue, hors français déjà prévu dans la DPGF (contenus éditoriaux)	forfait	9 503,00 €		
B.2.2	Mise en œuvre de l'application mobile Pass Pass pour un système d'exploitation supplémentaire (hors iOS et Android déjà prévu dans la DPGF)	forfait	38 664,00 €		
B.2.3	Fonctionnement de l'application mobile Pass Pass pour un système d'exploitation supplémentaire	mois	1 449,00 €		
B.2.4	Intégration des offres de mobilité île-de-France dans la recherche d'itinéraires (\$6.6 CCTP)	forfait	11 340,00 €		
B.2.5	Fourniture d'un calculateur d'itinéraires cyclables avec visualisation des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire (\$6.6 CCTP)	forfait	11 340,00 €		
B.2.6	Prise en compte des données prédictives dans le calculateur d'itinéraires (\$6.6 CCTP)	forfait	5 670,00 €		
B.2.7	Ajout d'un autre mode de paiement (Maestro, Paypal...) (\$6.6 CCTP) (hors Mastercard, Visa, CB déjà prévu dans la DPGF)	forfait	9 985,00 €		
B.2.8	Mise en œuvre du renouvellement du site web passpass.fr (\$6.5 CCTP)	forfait	286 698,00 €		
B.2.8.1	Mise en œuvre du Site Web en environnement opérationnel de pre-production sans maintenance logicielle - forfait mois	forfait	4 822,00 €		
B.2.9	Fonctionnement du site web passpass.fr (\$8.2 CCTP)	mois	22 749,00 €		
B.2.10	Fourniture du tiers de paiement en ligne (\$6.8 CCTP) - si TO1 non déclenchée	forfait	18 160,00 €		
B.2.11	Fonctionnement du tiers de paiement en ligne (\$6.8) - si TO1 non déclenchée	mois	2 245,00 €		
B.2.12	Fourniture d'un service d'émission de carte Pass Pass sur smartphone NFC (\$6.4.7 et \$6.9.6)	forfait	233 770,00 €		
B.2.13	Fonctionnement du service d'émission de carte Pass Pass sur smartphone NFC (\$6.4.7)	mois	10 295,00 €		
B.3	Fonctionnalités complémentaires à la DPGF relatives aux interfaces Les postes budgétaires prennent en compte : la définition de l'interface, la documentation, les phases de tests et d'intégration ainsi que de vérification Lorsque cela est mentionné "fonctionnement", les prestations permettant l'hébergement, l'Exploitation Technique et la Maintenance à compter de la mise en service (acceptation VSR) de la fonctionnalité jusqu'à la fin du marché. Autrement, ces coûts complémentaires ne sont pas admis				
B.3.1	Intégration d'un module d'authentification tiers (ex: France Connect, Google Connect, Facebook Connect...) - \$6.3.3 CCTP	forfait	12 940,00 €		
B.3.2	Intégration d'un nouveau fournisseur de données avec le calculateur d'itinéraires (hors référentiel des mobilités)	forfait	17 010,00 €		
B.3.3	Intégration d'un calculateur d'itinéraires complémentaire aux interconnexions déjà prévues dans le cadre du forfait, nécessitant la mise en place d'une nouvelle interface (ex: opérateur de covoiturage...) - \$6.10.4.2 CCTP	forfait	45 360,00 €		
B.3.4	Intégration d'un système de réservation / contingentement - \$6.10.4.2 CCTP	forfait	17 010,00 €		
B.3.5	Intégration d'un système de distribution tiers - \$6.10.4.2 CCTP	forfait	17 360,00 €		
B.3.6	Interface avec un service d'émission de carte Pass Pass sur smartphone NFC - \$6.4.7	forfait	47 400,00 €		
B.3.7	Utilisation du calculateur d'itinéraires pour les outils d'aide à la décision HDMF - \$6.7 CCTP	forfait	1 260,00 €		
B.3.8	Services réutilisables par des tiers au-delà de 400 appels simultanés de l'API calculateur d'itinéraires - pour 5 appels supplémentaires - \$7.3.1 CCTP	forfait	5 329,00 €		
B.3.9	Services réutilisables par des tiers au-delà de 400 appels simultanés de l'API calculateur d'itinéraires - pour 10 appels supplémentaires - \$7.3.1 CCTP	forfait	9 399,00 €		
B.3.10	Services réutilisables par des tiers au-delà de 400 appels simultanés de l'API calculateur d'itinéraires - pour 50 appels supplémentaires - \$7.3.1 CCTP	forfait	47 700,00 €		
B.3.11	Services réutilisables par des tiers au-delà de 400 appels simultanés de l'API calculateur d'itinéraires - pour 100 appels supplémentaires - \$7.3.1 CCTP	forfait	94 140,00 €		
B.4	Exploitation technique et maintenance des médias Pass Pass actuels - complément de prix à la DPGF A.2				
B.4.1	Pour une période 6 mois	6 mois	82 450,00 €		
B.4.2	Pour une période de 12 mois	12 mois	164 900,00 €		
B.5	Hébergement, exploitation technique et maintenance des applications mobiles Pass Pass - complément de prix à la DPGF A.3.1				
B.5.1	Pour une période 6 mois	6 mois	19 481,00 €		
B.5.2	Pour une période de 12 mois	12 mois	38 961,00 €		
B.6	Hébergement, exploitation technique et maintenance du calculateur d'itinéraires Pass Pass - complément de prix à la DPGF A.4.1				
B.6.1	Pour une période 6 mois	6 mois	116 931,00 €		
B.6.2	Pour une période de 12 mois	12 mois	237 861,00 €		
B.7	Prestations de soutien et de formations				
B.7.1	Session complète de Formation de formateurs à l'utilisation des outils utilisateurs et d'administration - \$9.2 CCTP	Session	5 800,00 €		
B.7.2	Accompagnement à la réutilisation des services des médias par des tiers (après acceptation de la VSR) - \$6.10.4.2 CCTP	Jour	900,00 €		
B.8	Réversibilité - Transférabilité				
B.8.1	Réversibilité partielle - Gestion de la désolidarisation d'un Partenaire - \$6.11.8 CCTP	forfait	16 270,00 €		
B.9	Adaptations régulières aux besoins fonctionnels				
B.9.1	Chef de projet	Jour	650,00 €		
B.9.2	Technicien	Jour	450,00 €		
B.9.3	Développeur	Jour	500,00 €		
C.1	Gestion des données théoriques				
Intégration des données théoriques - Mise en place du périmètre de base (5 utilisateurs nommés)					
Périmètre de base :					
- Champ d'application de l'objet de données : Objets de base des horaires (services, lieux, attributs,...) et lignes structurées.					
- Import de données : base + convertisseur d'import GTFS					
- Édition manuelle des données : hiérarchisation de lieux (extension du modèle de données pour structurer les données de lieux)					
- Intégration des données : espace intégration (< intégration tenant > ou espace d'intégration), transfert, tableau de bord, intégration des données de base, gestion de la clé de localisation externe (SourceID), calcul des relations de transferts (transferts manquants).					
- Export de données intégrées : base (=vers HAFAS), export GTFS					
- Reporting : base					
- Administration : base					
- Formation (2 jours)					
- Hébergement (deux environnements : test et production)					
C.1.1					
Intégration des données théoriques - Mise en place de modules optionnels - Prix forfaitaire par module optionnel					
Les modules optionnels :					
- Import de données : format d'importation supplémentaire NETEX					
- Édition manuelle des données : base, carte : affichage des lieux environnements, Géo-éditeur : Détails des voies piétonnes					
- Affichage des données basé sur des règles : base, type de filtre supplémentaire, type d'action supplémentaire, transfert					
- Intégration des données : transfert					
- Exportation de données : format d'export supplémentaire (NETEX)					
- Rapports : Sites similaires/proches					
C.1.2					
Intégration des données théoriques - Prestation de conseil / nouvelles configurations d'un connecteur existant - Prix forfaitaire par Prestation					
Intégration des données théoriques - Prestation de conseil / configuration exemplaire « cohabitation » NETEX / GTFS import - Prix forfaitaire par Prestation					
C.1.3					
C.1.4					
C.2					
C.2.1					
Gestion des POI : Pm					
Mise en place de l'édition et de la modification des POI et configuration d'un import par fichier					
C.2.2					
Gestion des données temps réel					

Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
(Série de postes Bx)

A renseigner : cases vertes

Les évolutions du document suite à l'évènement n°2 sont indiquées en orange

N° de prix	Désignation	Prix unitaires	
		Unité	Montant (euros HT)
C.3.1	Gestion des données temps réel - Mise en place du périmètre de base <i>Périmètre de base :</i> - RT Hub exchange edition, Multiclient, filter, templates, Simple service conversion, REST interface - GlobalID Mapping - GTFS RT TripUpdate Import/Export connector - GTFS RT Alert Import/Export connector - Export Horaires (TripUpdate) vers HAFAS Trip Planner - Export Incident (Alert) vers HAFAS Trip Planner	forfait	26 000,00 €
C.3.2	Gestion des données temps réel - Coûts de support pour rajouter 1 flux	forfait	3 000,00 €
C.4.1	Coûts de mise en place de 1 connecteur supplémentaire (par rapport aux 5 initialement prévus) pour réaliser un flux supplémentaire	forfait	3 000,00 €
C.5.1	Coûts de fonctionnement du périmètre de base - gestion des données théoriques	12 mois	100 000,00 €
C.5.2	Coûts de fonctionnement - Import de données : format d'import supplémentaire NETEX	12 mois	15 000,00 €
C.5.3	Coûts de fonctionnement - Edition manuelle des données : base, carte : affichage des lieux environnements, Géo-éditeur : édition des voies piétonnes	12 mois	3 000,00 €
C.5.4	Coûts de fonctionnement - Affinage des données basé sur des règles : base, type de filtre supplémentaire, type d'action supplémentaire, transfert. (prix pour un filtrage de base)	12 mois	10 000,00 €
C.5.5	Coûts de fonctionnement - Intégration des données : transfert	12 mois	4 000,00 €
C.5.6	Coûts de fonctionnement - Export de données : format d'export supplémentaire (NETEX)	12 mois	10 000,00 €
C.5.7	Coûts de fonctionnement - Rapports : localités similaires / proches (liste des localités avec un nom similaire ou proche sans transfert)	12 mois	4 000,00 €
C.6.1	Coûts de fonctionnement - Intégration des données : transfert	12 mois	8 000,00 €
C.7.1	Coûts de fonctionnement du périmètre de base, nombre de flux entrants/sortants - 10 flux inclus (6 flux GTFS RT TU Import + un flux horaire export HAFAS + un flux GTFS RT Alert Import + un flux incident vers module PassPass HAFAS)	12 mois	50 000,00 €
C.7.2	Coûts fonctionnement (licence, support, hosting) connecteur GTFS RT Trip Update Import ou Export (5 flux supplémentaires par palier entamé)	12 mois	15 000,00 €
C.7.3	Coûts fonctionnement (licence, support, hosting) connecteur SIRI ET Import ou Export (5 flux supplémentaires par palier entamé)	12 mois	20 000,00 €
C.7.4	Coûts fonctionnement (licence, support, hosting) connecteur SIRI SX Import ou Export (5 flux supplémentaires par palier entamé)	12 mois	20 000,00 €
C.7.5	Coûts fonctionnement (licence, support, hosting) connecteur GTFS RT Alert Import ou Export (5 flux supplémentaires par palier entamé)	12 mois	15 000,00 €
C.8.1	Coûts de fonctionnement de 1 connecteur supplémentaire	12 mois	3 000,00 €

Les prix sont réputés inclure la location de matériel, la participation du Titulaire aux réunions ainsi que tous les honoraires à nominer.
 Les prix comprennent toutes les subventions (frais de déplacement, hébergement et autres charges...).
 Pour les durées de fonctionnement dont la date de fin dépasse la date de fin de marché, le montant sera calculé au prorata tempore des prestations réalisées.



MARCHES PUBLICS DE SERVICES

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DES HAUTS-DE-FRANCE
16 rue de Tournai -59000 LILLE
03.20.14.62.00



**MARCHE MEDIA PASS PASS : MAINTIEN EN
CONDITIONS OPÉRATIONNELLES ET
RENOUVELLEMENT DES MÉDIAS PASS PASS ET DU
CALCULATEUR D'ITINÉRAIRES**

Marché N°2022-001

Avenant N°2



Identification du pouvoir adjudicateur :
Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités

Identification du Titulaire du marché public :
Groupement conjoint COEXYA et HACON

Objet du marché public :
Maintien en conditions opérationnelles et renouvellement des médias Pass Pass et du calculateur d'itinéraire

Mode de passation et forme de marché :
Procédure négociée : Appel d'Offres Restreint. Article R2171-15, R21214-3 et R2161-12 et suivant du Code de la Commande Publique

Marché Public de Services.

Accord cadre au sens de l'article 33 de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 et accord cadre à bons de commande au sens des articles R.2162-1 et R2162-14 du code de la commande publique.

Date de notification : 16 décembre 2022

Durée d'exécution du marché public : 4 ans

Montant initial du marché public :

Montant maximum
Taux de la TVA pour COEXYA : 20%
Taux de la TVA pour HACON : 19%
Montant estimatif HT : 2 400 000,00€

Montant post avenant n°1

Montant des modifications de l'avenant n°1
Taux de la TVA : 19% (Taux de TVA Allemand pour HACON)
Montant de la modification HT : 396 000,00€ HT
Montant estimatif post avenant n°1 HT : 2 796 000,00€ HT

Le montant maximum du marché reste inchangé : 3 000 000,00€

Montant post avenant n°2 :

Taux de la TVA pour COEXYA : 20%
Taux de la TVA pour HACON : 19%
Montant estimatif HT post avenant n°2 : 2 796 000,00€ HT

Le montant maximum du marché reste inchangé : 3 000 000,00€

Sommaire

Préambule et contexte.....	6
Article I. Objet de l'avenant n°2	8
Article II. Cadre réglementaire de l'avenant n°2	8
Article III. Modifications apportées au CCAP	8
Article IV. Modifications apportées au BPU	9
Article V. Renonciation	9
Article VI. Clause de sauvegarde	9

Préambule et contexte

La Centrale Pass Pass a été créée dans le cadre du Marché Centrale Pass Pass n°2015-083 d'une durée de 7 ans, confié à l'industriel billettique Conduent de 2015 à 2023. Elle comprend notamment un Système d'Information Multimodal (SIM) qui permet d'offrir aux usagers un accompagnement à la mobilité par une Information Voyageur élargie sur le périmètre régional. La Centrale offre également la possibilité d'acheter des titres de transports en ligne et en agence.

- La Centrale Pass Pass est notamment composée des médias Pass Pass (site web et applications mobile) et d'un calculateur d'itinéraires :
 - **Un site internet**, mis en service en deux phases : 2017 pour l'information voyageur ; décembre 2020 pour la distribution. Il propose des services d'information, un compte utilisateur et une boutique en ligne permettant la lecture de carte Pass Pass et la distribution de titre sur carte Pass Pass via un lecteur de carte à domicile (cartes et lecteurs étant également disponibles à la vente via la boutique en ligne) ;
 - **Une application mobile**, mise en service en deux phases : en 2019 pour l'information voyageur ; en juillet 2021 pour la distribution. L'application mobile propose des services d'information, un compte utilisateur, une boutique en ligne permettant la lecture de carte et la distribution de titre sur carte Pass Pass via smartphone NFC ;
 - **Un calculateur d'itinéraires multimodal et multi-réseaux** : il permet d'alimenter le volet information voyageur des médias Pass Pass précités et ainsi de répondre aux exigences du Système d'Information Multimodale (SIM) du Syndicat. Le calculateur d'itinéraires s'appuie sur les données du *référentiel des mobilités Pass Pass*. Cet outil qui intègre aussi bien du temps théorique que du temps réel, agrège l'ensemble des données des transports en commun (horaires, arrêts, perturbations...) ainsi que d'autres services de mobilités (covoiturage, autopartage, VLS, ...), sur le périmètre géographique des Hauts-de-France et sur une zone transfrontalière de 20km avec la Belgique. Une réflexion est en cours pour élargir ce périmètre avec les transports de l'Ile de France.

Les médias Pass Pass (site web et applications mobiles) ainsi que le calculateur d'itinéraires actuels ont été développé par le marché précédent, notifié en 2015 sur une base écrite en 2014, et le principe des évolutions numériques et informatiques sur cette période de 8 ans ont entraîné leur nécessaire renouvellement comme prévu au marché en cours.

- La Centrale Pass Pass permet également la vente de titres de transports. Les médias Pass Pass sus cités (site web et applications mobiles), sont directement reliés au dispositif billettique de la Centrale Pass Pass et s'appuient sur ses ressources techniques comme l'API vente à distance. [Une API (application programming interface ou « interface de programmation d'application ») est une interface logicielle qui permet de « connecter » un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service afin d'échanger des données et des fonctionnalités.]

L'ensemble des « briques » composant la Centrale Pass Pass a été réalisé dans le cadre du Marché Centrale Pass Pass par Conduent et ses sous-traitants, jusqu'en mai 2023. L'ensemble des fonctionnalités gérées jusque-là par l'industriel Conduent, a ainsi été subdivisé en 3 marchés, dont celui portant sur la maintenance et le renouvellement des médias Pass Pass et du calculateur d'itinéraires n° 2022-001, notifié le 16 décembre 2022 au groupement Coexya/Hacon, et sur lequel porte le présent avenant.

Le Marché Médias Pass Pass n° 2022-001 fait appel à :

- Des prestations composant un prix forfaitaire conformément à la DPGF, et décomposées en ensemble de prestations, rappelées succinctement ci-après :
 - Mission 1 : Maintien en conditions opérationnelles des médias Pass Pass ;
 - Tranche optionnelle 1 : Renouvellement des applications mobile ;
 - Tranche optionnelle 2 : Renouvellement du calculateur d'itinéraires ;

- Des prestations supplémentaires donnant lieu à l'émission d'ordres de service sur la base de prix unitaires, conformément au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) portant sur :
 - o Des prestations de maintenance évolutive. Ces prestations sont couvertes par la Famille de Prix Unitaires B.1 ;
 - o Des prestations de développement de fonctionnalités complémentaires pour les médias, ces prestations sont couvertes par la Famille de Prix Unitaires B.2 ;
 - o Des prestations de développement de fonctionnalités complémentaires relatives aux interfaces. Ces prestations sont couvertes par la Famille de Prix Unitaires B.3 ;
 - o Des prestations d'hébergement, d'exploitation techniques et de maintenance des médias Pass Pass et du calculateur d'itinéraires. Ces prestations sont couvertes par la Famille de Prix Unitaires B.4, B.5 et B.6 ;
 - o Des prestations de soutien et de formation à l'utilisation des outils et des médias. Ces prestations sont couvertes par la Famille de Prix Unitaires B.7.

La première année du marché, au 16 décembre 2023, s'est concrétisée par le maintien en conditions opérationnelles des médias Pass Pass actuels, développés précédemment par l'industriel Conduent de juin 2015 à mai 2023. Comme prévu dans le déroulé du marché, Coexya prend en charge, depuis la clôture du marché Conduent en mai 2023, la résolution de l'ensemble des anomalies identifiées sur les médias Pass Pass.

En parallèle, et conformément au calendrier du marché, le renouvellement du site web, des applications mobiles et du calculateur d'itinéraires a été commandé (OS 2, 4 et 5) en 2023. Le groupement Coexya/Hacon a lancé les travaux pour une mise en service des nouveaux médias et du nouveau calculateur d'itinéraires pour une livraison attendue par le syndicat au plus tôt en 2025.

Afin de mener les développements nécessaires à la mise en service du nouveau site web, les environnements de pré-production et de production du site web ont été rendus disponibles dès février 2025 pour permettre la recette sur un environnement opérationnel, préalable nécessaire pour aboutir aux phases de VA (Vérification d'Aptitude) et de VSR (Vérification du service Régulier). Cette phase s'est déroulée du 1^{er} février au 10 juin 2025 soit 129 jours.

Cette disponibilité en environnement opérationnel pour la recette a entraîné des prestations complémentaires d'hébergement et d'exploitation des plateformes avant la phase de VA (Vérification d'Aptitude), qui ne peuvent être assimilés aux lignes existantes du BPU actuel, au vu du périmètre restreint au regard de la phase de VA, notamment vu l'absence de maintenance logicielle.

Les prestations actuelles relatives aux mises en œuvre du site Web s'appuient sur les prix de la Famille de Prix Unitaires de la ligne B.2 du BPU « Fonctionnalités complémentaires au forfait de base » qui intègre notamment les prestations ci-dessous :

- *par défaut toutes les prestations forfaitaires permettant leur mise en œuvre : conception, développements/paramétrages, formations, recettes, mise en service, réversibilité, documentation, gestion de projet, formations, ... (abrégé en "mise en œuvre", le cas échéant)*
- *lorsque cela est mentionné "fonctionnement", les prestations permettant l'hébergement, l'Exploitation Technique et la Maintenance à compter de la mise en service (acceptation VA) de la fonctionnalité ou de l'outil. Autrement, ces coûts complémentaires ne sont pas admis.*

La prestations supplémentaire objet du présent avenant « **Mise en œuvre du Site Web en environnement opérationnel de pré-production sans maintenance logicielle** » nécessaire aux développements avant VA, relève donc des prestations forfaitaires permettant la mise en œuvre du site web.

Conformément au CCAP dans son paragraphe 10.2 *Prix nouveaux*, le prix déterminé par les 2 parties est un prix forfaitaire diminué de toute maintenance logicielle, soit au regard de la ligne B.2.9 *Fonctionnement du site web passpass.fr* (§8.2 CCTP), un prix forfaitaire mensuel de 22 749€ HT diminué du montant de la maintenance logicielle TMA (Tierce Maintenance Applicative), chiffrée par le prestataire à 13 084€ HT, soit un coût mensuel de 9 665€.

Le prix forfaitaire est donc de 4 832,50€ HT mois, compte tenu du co-portage des phases Recettes par les 2 parties.

Ainsi, Hauts-de-France Mobilités souhaite compléter le BPU actuel par un prix nouveau relatif à cette prestation supplémentaire, conformément à l'article R-2194-7 du Code de la Commande Publique pour une modification non substantielle.

Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant a pour objet l'ajout d'un prix nouveau au BPU du Marché Médias Pass Pass n° 2022-001 conformément à l'article 10.2 du CCAP, aux fins de rémunérer la prestation supplémentaire « **Mise en œuvre du Site Web en environnement opérationnel de pré-production sans maintenance logicielle** ».

Cette prestation complémentaire nécessite la conclusion d'un avenant afin de créer un prix nouveau au BPU, sans modification du prix estimatif du marché ni du montant maximum du marché qui restent inchangés.

Cadre réglementaire de l'avenant n°2

La conclusion de cet avenant s'appuie sur le cadre juridique du Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 et du décret n° 2018-1075 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et sur son article R-2194-7 portant sur une modification non substantielle.

Modifications apportées au CCAP

Le CCAP n'est pas modifié par cet avenant.

Modifications apportées au BPU

Le BPU est modifié comme suit :

Ajout de la ligne B.2.8.1

B.2.8.1	Mise en œuvre du Site Web en environnement opérationnel de pré-production sans maintenance logicielle	Forfait mois	4 832,50€ HT
---------	---	--------------	--------------

Renonciation

Sous réserve du respect des dispositions du présent avenir, le Titulaire reconnaît être rempli de ses droits par la signature du présent avenir et renonce en conséquence expressément à tout recours contre le Maître d'Ouvrage relevant d'un fait générateur antérieur à la signature du présent avenir.

Clause de sauvegarde

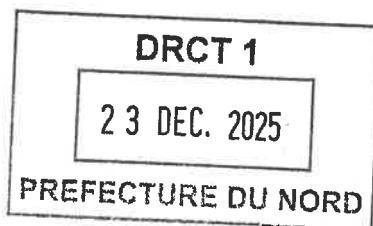
Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenir, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait en un (1) seul original,

A Lille, le

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Les Contractants,




CHRISTOPHE COULON
PRESIDENT

Signature et cachet de
COEXYA et HACON

Signature et Cachet du Syndicat
Mixte Hauts-de-France Mobilités